



Est-ce au locataire ou au propriétaire de poser des store ?

Par **pless**, le 12/12/2010 à 19:29

Bonjour, je suis locataire. dans les chambres de mon appartement il y a des velux sans volet ce qui est assez gênant en été quand le soleil se lève tôt et je me demandais si l'achat de store opaque était à la charge du propriétaire ou à ma charge. merci d'avance pour vos réponses.

Par **chris_idv**, le 12/12/2010 à 21:23

Bonjour,

Dans le cas que vous décrivez le bailleur n'a aucune obligation de fournir des stores occultants.

Cordialement,

Par **pless**, le 12/12/2010 à 21:49

OK MERCI